

**Communauté d'Agglomération  
la Riviera du Levant**

**Conseil communautaire du 3 avril 2024**

**DÉLIBÉRATION N°2024-CC-3S-DAJA-15**

**ELECTION DES DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 du mois d'avril, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée à la date jeudi 28 mars 2024 s'est réuni à 16h00, en salle des délibérations de la commune de Gosier sous la présidence de monsieur Loïc TONTON, Président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**Monsieur Emmery BEAUPERTHUY ayant été désigné secrétaire de séance,**

**Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire : 41**

**Conseillers présents : 35**

**Votant : 41 (dont 6 procurations)**

	QUALITÉ	PRÉNOMS	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
1	M.	Richard	ALBERT	X		
2	M.	Guy Albert	BACLET	X		
3	M.	Francs	BAPTISTE	X		
4	M.	Christian	BAPTISTE	X		
5	M.	Teddy	BARBIN		X	à Elodie CLARAC
6	M.	Emmery	BEAUPERTHUY	X		
7	Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		
8	Mme	Nadia	CELINI	X		
9	M.	Hugues	CHATEAUBON	X		
10	M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	X		
11	Mme	Elodie	CLARAC	X		
12	Mme	Muguette	DAIJARDIN	X		
13	Mme	Lydia	FARO épouse COURIOL	X		
14	M.	Jules Joël	FRAIR		X	à Jocelyne VIROLAN
15	M.	Lucien	GALVANI	X		
16	Mme	Mariane	GRANDISSON	X		
17	M.	Michel Eloi	HOTIN		X	à Loïc TONTON
18	Mme	Valérie	HUGUES	X		
19	Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	X		
20	M.	Jacques	KANCEL		x	à Lucien GALVANI
21	Mme	Marguerite Ephreme	KANCEL MURAT	X		

22	Mme	Sylvia	LAPTES	X		
23	M.	Eric	LATCHOUMANIN	X		
24	Mme	Nanouchka	LOUIS	X		
25	M.	David Laurent	LUTIN		X	à Francs BAPTISTE
26	Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE	X		
27	M.	Teddy	MARY	X		
28	Mme	Wennie	MOLIA	X		
29	Mme	Liliane	MONTOUT	X		
30	M.	Bernard	PANCREL	X		
31	Mme	Nina Valentine	PAULON	X		
32	M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
33	Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	X		
34	Mme	Mélila	PHOUDIAH		X	à Jean-Luc PERIAN
35	M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN	X		
36	M.	Yves	QUIQUEREZ	X		
37	Mme.	Nicole	SINIVASSIN	X		
38	M.	Patrick	SOLVET	X		
39	M.	Sébastien Mickaël	THOMAS	X		
40	M.	Loïc	TONTON	X		
41	Mme	Jocelyne	VIROLAN	X		

## Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales notamment son article L5211-2 et L2122-14 ;

**Vu** les statuts de la CARL ;

**Vu** la délibération n°2020-CC-4S-DA-21 portant détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau ;

**Vu** l'élection de Loïc TONTON en tant que Président de la CARL ;

**Considérant** que lorsque, le Président a cessé ses fonctions, quel que soit le motif, le conseil est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine.;

**Considérant** que le Conseil Communautaire a désigné Loïc TONTON en tant que Président de la CARL et qu'il convient de désigner de les vice-Président ;

**Considérant** que le bureau communautaire est composé du Président, des 12 Vice-Présidents et de 6 autres membres du Bureau ;

### **Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.**

Suite au décès de Monsieur Cédric CORNET, Président de la CARL, le conseil communautaire a procédé à son remplacement ainsi qu'à l'élection de douze Vice-Présidents.

22	Mme	Sylvia	LAPTES	X		
23	M.	Eric	LATCHOUMANIN	X		
24	Mme	Nanouchka	LOUIS	X		
25	M.	David Laurent	LUTIN		X	à Francs BAPTISTE
26	Mme	Mariette	MANDRET épouse PASSAVE	X		
27	M.	Teddy	MARY	X		
28	Mme	Wennie	MOLLA	X		
29	Mme	Liliane	MONTOUT	X		
30	M.	Bernard	PANCREL	X		
31	Mme	Nina Valentine	PAULON	X		
32	M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
33	Mme	Sophie	PEROUMAL épouse. SYLVANISE	X		
34	Mme	Mélila	PHOUDIAH		X	à Jean-Luc PERIAN
35	M.	Patrice	PIERRE-JUSTIN	X		
36	M.	Yves	QUIQUEREZ	X		
37	Mme.	Nicole	SINIVASSIN	X		
38	M.	Patrick	SOLVET	X		
39	M.	Sébastien Mickaël	THOMAS	X		
40	M.	Loïc	TONTON	X		
41	Mme	Jocelyne	VIROLAN	X		

## Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Vu** le code général des collectivités territoriales notamment son article L5211-2 et L2122-14 ;

**Vu** les statuts de la CARL ;

**Vu** la délibération n°2020-CC-4S-DA-21 portant détermination du nombre de Vice-Présidents et des autres membres du bureau ;

**Vu** l'élection de Loïc TONTON en tant que Président de la CARL ;

**Considérant** que lorsque, le Président a cessé ses fonctions, quelques soit le motif, le conseil est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine.;

**Considérant** que le Conseil Communautaire a désigné Loïc TONTON en tant que Président de la CARL et qu'il convient de désigner de les vice-Président ;

**Considérant** que le bureau communautaire est composé du Président, des 12 Vice-Présidents et de 6 autres membres du Bureau ;

### **Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.**

Suite au décès de Monsieur Cédric CORNET, Président de la CARL, le conseil communautaire a procédé à son remplacement ainsi qu'à l'élection de douze Vice-Présidents.

Il convient dès lors de désigner 6 membres du bureau parmi les conseillers communautaires

**Considérant** le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non vice-présidents annexé à la présente délibération.

**Considérant** les résultats du scrutin.

## DECIDE

**Article 1 : De proclamer** les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau:

- monsieur KANCEL Jacques en tant que 1er membre du bureau de la CARL et le déclare installé.
- madame CLARAC Elodie en tant que 2ème membre du bureau de la CARL et la déclare installée.
- monsieur QUIQUEREZ Yves en tant que 3ème membre du bureau de la CARL et le déclare installé.
- madame DAIJARDIN Muguette en tant que 4ème membre du bureau de la CARL et la déclare installée.
- madame PHOUDIAH Mélila en tant que 5ème membre du bureau de la CARL et la déclare installée
- monsieur MARY Teddy en tant que 6ème membre du bureau de la CARL et le déclare installé.

Fait et délibéré ce jour

Pour extrait conforme

### LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT



Loïc TONTON

- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Date prévisionnelle de publication : sous-huitaine après transmission à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre
- Notifié aux maires du Gosier, de Sainte-Anne, de Saint-François et de la Désirade ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

***La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : [greffe.ta-basse-terre@juradam.fr](mailto:greffe.ta-basse-terre@juradam.fr)) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.***